

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2017

L'an deux mil dix sept le 18 juillet à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LE-COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de M. Eric BONNET, Maire, suivant convocation du 4 juillet 2017.

Présents : BONNET Eric, MORLAAS-COURTIES Pascal, ABADIE Eric, AUBIAN Jean-Bernard, DARNAUD Didier, DESAINDES Claude, CASTERA Jean-Michel

Pouvoirs : Madame Odette CLAVEROL donne pouvoir à Monsieur Eric BONNET
Madame Maryse SAINT-VIGNES donne pouvoir à Monsieur Jean-Bernard AUBIAN

Absents : Monsieur Sylvain DUPUY et Madame Karine BAZIN

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal MORLAAS-COURTIES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 8 juin 2017
- Délibération : Retrait de notre commune au SABA (Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents)
- Chemin rural Saint-Martin
- Questions diverses

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 JUIN 2017

Approuvé à l'unanimité.

2 - DELIBERATION : Retrait de notre commune au SABA (Syndicat d'Aménagement de la Baïse et Affluents)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera une compétence obligatoire pour les communautés de communes. Le SABA doit donc se séparer du territoire « Sousson-Cédon » pour permettre son inclusion dans la futures structure qui gèrera la vallée du Gers.

Afin de permettre une future organisation cohérente sur la grande vallée du Gers, Monsieur le Maire propose de demander le retrait de notre commune du SABA à compter du 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité

**DECIDE de ne pas demander le retrait de notre commune du SABA
N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches visant à mener à bien ce projet.**

Par : 3 voix POUR 5 voix CONTRE 1 voix ABSTENTION

3 - CHEMIN RURAL « MICOULAOU »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'acquisition du chemin rural « Micoulaou » situé à la Bordeneuve par la famille Saint-Martin. Le Conseil Municipal a donné un accord de principe sous les conditions que la cession n'enclave pas une autre propriété appartenant à un tiers et que les frais de bornage et de géomètre soient à la charge de l'acquéreur. La mairie va prendre les renseignements réglementaires utiles afin de répondre à cette demande.

4 – QUESTIONS DIVERSES

1. Ecole :

- A la demande de la Directrice, il sera posé une sonnette dans les 2 classes permettant d'avertir le personnel enseignant d'une présence à l'entrée de l'école.
- Aménagement de la cour d'école (zone délimitée pour le jardinage, mini aire de jeux, pergola)

2. Appenti pour tracteur : Construction d'un appenti près de l'atelier afin d'y garer le tracteur communal.

3. Réseaux Orange : A la demande de plusieurs administrés ayant des dysfonctionnements de réseaux, la mairie va faire une enquête auprès de tous les administrés pour connaître la véritable couverture du réseau.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.

Le Maire,
Eric BONNET